

## Décision N° 126 /2023

### OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – OCCUPATION –CONVENTION D'AUTORISATION TRAVAUX

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

**Vu** les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

**Vu** la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

**Vu** la nécessité de poursuivre les objectifs poursuivis à travers le plan de développement urbain ainsi que la loi d'orientation des mobilités de 2019

**Considérant** que des travaux d'aménagement sont indispensables pour mettre en œuvre une piste cyclable.

**Considérant** que la parcelle BY23p propriété de Monsieur Jacques BONNEL est concernée par les travaux prévus.

### DÉCIDE

D'autoriser Madame Pascale BORIES, Maire de Villeneuve lez Avignon a signé une convention d'autorisation de travaux Monsieur Jacques BONNEL propriétaire, permettant ainsi à la commune de Villeneuve lez Avignon d'exécuter des travaux cette parcelle en attendant la signature de l'acte de vente définitif.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Le 13/12/2023  
Madame Le Maire

Pascale BORIES



Accusé de réception en préfecture  
030-213003510-20231213-126-2023-AU  
Date de télétransmission : 13/12/2023  
Date de réception en préfecture : 13/12/2023